

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Lundi 5 mai 2025

14h30 à 16h30

Parc Naturel Régional Scarpe Escaut



Ordre du jour

1. Pacte territorial
2. Point sur l'avancement du marché HMUC
3. Avis PLU Bruilles les Marchiennes
4. Animation de la SLGRI
5. Avis techniques et accompagnements
6. Points divers : niveaux piézométriques, cyclope, consultation AEAP

Ordre du jour

1. Pacte territorial
2. Point sur l'avancement du marché HMUC
3. Avis PLU Bruilles les Marchiennes
4. Animation de la SLGRI
5. Avis techniques et accompagnements
6. Points divers : niveaux piézométriques, cyclope, consultation AEAP

Pacte de gouvernance

Qui s'engage?

La CLE, l'Agence de l'eau et la structure porteuse du SAGE

Pourquoi?

- Renforcer les SAGE en définissant les objectifs de résultats et les modalités de gouvernance
- Développer une politique de contractualisation avec des indicateurs de suivi et d'évaluation

Sur quelle période?

Jusqu'à mi-parcours du 12^{ème} programme, soit du 1^{er} juillet 2025 jusqu'à fin 2027

Comment?

En identifiant par action le temps passé et les financements possibles

Propositions: volet animation

| Animation Gouvernance Locale des instances du SAGE | |
|--|--|
| Volet animation CLE/commissions/instances | <ul style="list-style-type: none">- 1 CLE à minima par an- Bureau autant que de besoins- Organisation des réunions thématiques selon les actualités- Comptes-rendus |
| Volet suivi/évaluation | <ul style="list-style-type: none">- Rédaction d'un tableau de bord tous les 3 ans (2020-2023-2026)- Rédaction d'un bilan d'activités annuel |
| Volet réglementaire | <ul style="list-style-type: none">- Préparation des avis de la CLE- Accompagnement des communes dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme |

Violet: « Mise en compatibilité avec le SDAGE »

| Compatibilité du SAGE Scarpe aval avec le SDAGE 2022-2027 | | | |
|--|---|---|--|
| Thématiques du SDAGE | Nom disposition | Lien de compatibilité | Date de validation en CLE |
| ZEE (A1.2) | Améliorer l'assainissement non collectif | Zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif définies dans la carte 7 du PAGD et préconisation 12 et 13. | Finalisé, cartographie approuvée par AP du 5 juillet 2021 |
| EBF (A5.1) | Définir l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau | Cours d'eau prioritaires proposés en GT le 16 janvier 2024 | Finalisé et validé en CLE du 6/12/2024 |
| Espèces exotiques envahissantes (A-7.2) | Limiter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes | Mesure 23 (plan de gestion GEMAPI intégrant la lutte contre les EEE) - préconisation 28 (communication, sensibilisation) | PAGD approuvé par AP du 5 juillet 2021 |
| Mise à disposition cartographie des zones humides (A-9.1 et A-9.5) | Identifier les actions à mener sur les zones humides dans les SAGE et Gérer, entretenir et préserver les zones humides | Les mesures 2, 3, 8 et 15, les cartes 2, 3, 4 et 5 du PAGD et les règles 1 et 2 du règlement répondent à cette disposition. Les zones humides à restaurer superficie travaillées lors de la révision du SAGE ont été reprises. | PAGD approuvé par AP du 5 juillet 2021. Cartographie surfacique des milieux humides à restaurer validée en CLE du 19/12/2023 |
| Plan spécifique pesticides (A11.8) | Construire des plans spécifiques de réduction de pesticides à l'initiative des SAGE | Les mesures 47, 55, 57, 58, 59, 61, 62 du PAGD répondent à cette disposition. Des actions spécifiques sont portées dans le CARE. | PAGD approuvé par AP du 5 juillet 2021/CARE validé en CLE du 21 juin 2024 |
| AAC dans le règlement du SAGE (B-1.2) | Préserver les aires d'alimentation des captages | Les mesures 47, 48 répondent à cette disposition. Des actions spécifiques sont portées dans le CARE. | PAGD approuvé par AP du 5 juillet 2021/CARE validé en CLE du 21 juin 2024 |
| Répartition volumes disponibles et projet de territoire (B-2.3) | Définir un volume disponible | La préconisation 32 répond à cette disposition. Le marché HMUC est en cours. | PAGD approuvé par AP du 5 juillet 2021 |
| Association des belges en CLE (B-6.1) | Associer les structures belges à la réalisation des SAGE frontaliers | Association des belges en commission thématique, mais pas en CLE. | Validé en CLE le 19 décembre 2023 |
| ZNEC et ZH dans le règlement SAGE (C.1 et C.1.1) | Préserver le caractère inondable des zones identifiées et réserver, gérer et restaurer les Zones Naturelles d'Expansion de Crues | Mesure 23,25,65, règle 1 | PAGD approuvé par AP du 5 juillet 2021 |
| Dynamique des cours d'eau (C3, C.4 et C.4.1) | Privilégier le fonctionnement naturel des bassins versants/ préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau/ préserver le caractère naturel des annexes hydrauliques dans les documents d'urbanisme | Dispositions de compatibilité n°1,2, 4, 7, 30 | PAGD approuvé par AP du 5 juillet 2021 |
| Approche inter SAGE (E.1.2) | Développer les approches inter SAGE | Mesures 31/33/37/68/81 - Création de l'ACLEBE en 2022 | PAGD approuvé par AP du 5 juillet 2022 |

05/05/2025

Propositions: volet mise en œuvre

| Mise en place de stratégie en lien avec PAGD | |
|--|---|
| <u>Disposition de compatibilité n°1 du PAGD :</u> Maintien de la fonctionnalité écologique dans les espaces urbains | <u>Indicateurs:</u> Nombre de SCOT, PLU, PLUi mis en compatibilité avec le SAGE |
| <u>Disposition de compatibilité n°2 du PAGD :</u> Des "milieux humides remarquables, à préserver" non urbanisables | <u>Indicateurs:</u> % de milieux humides remarquables classés en A ou N |
| <u>Préconisation 3 du PAGD :</u> Actualisation du zonage "milieux humides remarquables, à préserver" au fur et à mesure | Mise à jour du zonage "milieux humides remarquables, à préserver" à l'issue des 6 ans de mise en œuvre du SAGE (2027) |
| <u>Préconisation 6 du PAGD :</u> Inventaire, suivi, protection et évaluation des compensations de zones humides | <u>Indicateurs:</u> Nb de zones humides compensées recensées |

Propositions: volet mise en œuvre

| Mise en place de stratégie en lien avec PAGD | |
|--|---|
| <u>Préconisation 11 du PAGD :</u> La connaissance et le suivi des prélèvements superficiels et souterrains sont à améliorer | <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord tous les 3 ans - Publication des données sur site Internet |
| <u>Préconisation 14 du PAGD:</u> Consignes de gestion des ouvrages hydrauliques coordonnées à l'échelle du bassin versant | <ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions par an avec l'ensemble des partenaires (DA, CAPH, BRGM, VNF, SMAPI) |
| <u>Préconisation 15 du PAGD:</u> Accompagnement pour la restauration des 13 milieux humides à restaurer | <p>2024: démarrage de l'appel à projet 2025: diagnostic et propositions d'actions 2026: recherche de financement, travaux 2027: 2^{ème} appel à projet</p> |
| <u>Préconisation 16 du PAGD :</u> Recherche et étude de la captation carbone et des interrelations nappes / milieux humides | Partage et diffusion de la connaissance avec les membres de la CLE et partenaires du territoire |

Propositions: volet mise en œuvre

| Mise en place de stratégie en lien avec PAGD | |
|--|--|
| Préconisation 20 du PAGD : Amélioration des pratiques de gestion des espaces publics et privés contribuant à la trame bleue | Indicateurs: Nombre d'accompagnement |
| Préconisation 32 du PAGD: Connaissance sur le fonctionnement des nappes et leurs interrelations, établissement d'un "volume maximal prélevable" | Portage de l'étude HMUC pendant toute la durée de l'étude. |
| Préconisation 49 du PAGD : Réalisation des zonages pluviaux | Indicateurs: Nombre de zonages pluviaux réalisés |

Propositions: volet communication/sensibilisation

| Mise en œuvre d'une stratégie de communication | |
|--|--|
| Communication/sensibilisation à destination du grand public | - 1 jeu/spectacle grand public par an |
| Mise en place de formation à destination des élus | 2026: Formation des élus aux enjeux du SAGE post-élections 2027: fonctionnement hydraulique cours d'eau |
| Organisation de journée inter-SAGE | - 1 réunion par an entre les présidents de CLE du bassin - Organisation d'une journée grand public inter-sage |
| Mise à jour du site Internet + gest'eau | Action récurrente toute l'année |

Propositions: volet Contrat de masse d'eau

| Emergence d'un contrat de masse d'eau | |
|--|---|
| Emergence d'un contrat de masse d'eau | Fin 2025 : validation de la CLE du portage du contrat de masse d'eau |
| Animation | 2026 : animation des commissions thématiques concernées par les travaux 2027 : validation de la liste des travaux à réaliser |
| Communication | Réalisation d'une lettre d'info spéciale « contrat de masse d'eau » en 2026 |

Les engagements:

- L'Agence de l'Eau : Attribuer les aides financières
- La structure porteuse:
 - Mobiliser les moyens humains et financiers
 - Assurer le suivi du pacte et rendre compte à l'agence de l'eau et à la CLE
- La Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe aval s'engage à :
 - Mandater la structure porteuse du SAGE pour mettre en application l'ensemble des actions prévues au Pacte de Gouvernance ;
 - Mobiliser le bureau de la CLE du SAGE pour garantir la mise en œuvre du pacte de gouvernance ;
 - Mettre à disposition les données et informations facilitant la mise en œuvre du pacte de gouvernance.

Présentation en CLE du 3 juillet 2025

Ordre du jour

1. Pacte territorial
2. Point sur l'avancement du marché HMUC
3. Avis PLU Bruilles les Marchiennes
4. Animation de la SLGRI
5. Avis techniques et accompagnements
6. Points divers : niveaux piézométriques, cyclope, consultation AEAP

Analyse d'offre HMUC

- 2 candidatures reçues:
 - IRH
 - SAFEGE

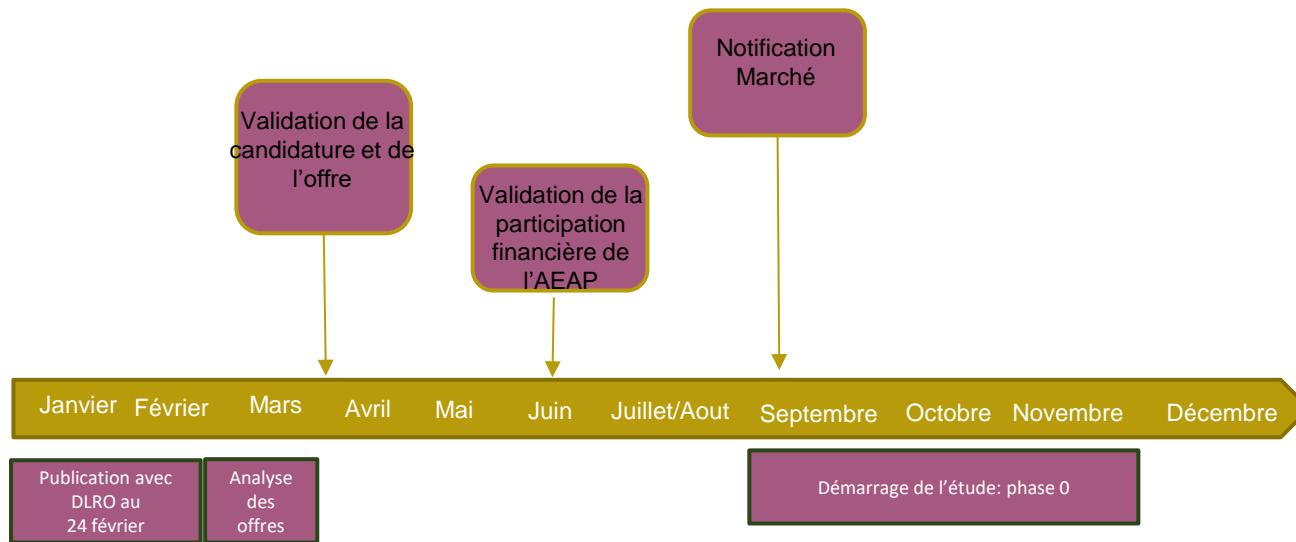
IRH retenu en CAO le 2 avril 2025

Montant: 354 412, 80€ TTC

Plan de financement

| Dépenses | | Recettes | | |
|---------------------|---------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------|
| Objet | Montant en € TTC | Partenaires | % participation | Montant en € TTC |
| Etude tranche ferme | 287 932,80 € | Agence de l'Eau Artois Picardie | 70% | 248 088,96 € |
| TO 1 | 39 600,00 € | Douaisis Agglo | 30% des 30% restants | 31 897,15 € |
| TO 2 | 5 280,00 € | CAPH | 37% des 30% restants | 39 339,82 € |
| TO 3 | 21 600,00 € | Cœur d'Ostrevent Agglo | 17% des 30% restants | 18 075,05 € |
| | | CCPC | 16% des 30% restants | 17 011,81 € |
| TOTAL | 354 412,80 € | TOTAL | | 354 412,80 € |

Calendrier prévisionnel de consultation



05/05/2025

Ordre du jour

1. Pacte territorial
2. Point sur l'avancement du marché HMUC
3. **Avis PLU Bruilles les Marchiennes**
4. Animation de la SLGRI
5. Avis techniques et accompagnements
6. Points divers : niveaux piézométriques, cyclope, consultation AEAP

3- PLU Bruilles les Marchiennes

- Prise en compte des ZDH du SDAGE et non 4 milieux humides du SAGE
- Référence à l'ORQUE et pas au CARE
- Les milieux humides à préserver ne sont pas indicés Nzh
- Pas de zonage des milieux humides à préserver
- Règle 4 (eaux pluviales) manquante
- Absence de zonage pluvial

PLU Bruilles les Marchiennes

Proposition d'avis :

- PLU en l'état non conforme
- Avis révisable sous réserve de a minima:
Prendre en compte les 4 milieux humides du SAGE

Proposition à
débattre

Ordre du jour

1. Pacte territorial
2. Point sur l'avancement du marché HMUC
3. Avis PLU Bruilles les Marchiennes
4. Animation de la SLGRI
5. Avis techniques et accompagnements
6. Points divers : niveaux piézométriques, cyclope, consultation AEAP

4- Animation de la SLGRI

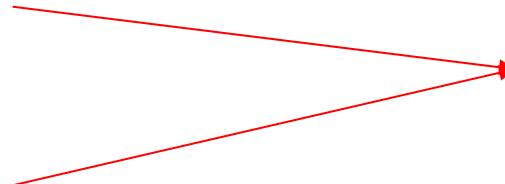
Bilan du COPIL SLGRI du 9 novembre 2023:

- Pilotage de la SLGRI par le PNRSE et l'Etat: pas de compétence GEMAPI
 - 1^{ER} janvier 2018: la compétence GEMAPI est confiée aux EPCI et peut susciter des changements dans la gouvernance de la SLGRI.
- => Nécessité de définir un objectif lié à l'évolution du pilotage de la SLGRI pour gagner en opérationnalité.

4- Animation de la SLGRI

Liste des structures pilotes ou en charge de l'exécution:

- PNR SE
- DDTM59
- VNF
- CUA
- DA
- ADOPTA
- SMAPI
- BRGM
- Sous-préfecture



Proposition de gouvernance
de la SLGRI lors du COPIL
du 2 avril 2025

Ordre du jour

1. Pacte territorial
2. Point sur l'avancement du marché HMUC
3. Avis PLU Bruilles les Marchiennes
4. Animation de la SLGRI
5. **Avis techniques et accompagnements**
6. Points divers : niveaux piézométriques, cyclope, consultation AEAP

5. Avis techniques et accompagnements

- Commune d'Aniche: problématique érosion de sols
- Mesures compensatoires: projet VIRTUO
- Water balancing d'HEINEKEN: recherche de projet de restauration
- Suivi de l'étude hydraulique sur la Scarpe par la DDTM: relevés topographiques en cours
- Etude ruissellement de Raimbeaucourt: attribution à VERDI
- Projet de dédoublement RD500 Sin le Noble et Dechy: recherche mesures compensatoires

5. Avis techniques et accompagnements

| Description | Depositaire | Commune | Rubriques |
|---|--------------------------------|-------------------|--|
| Création de 3 piézomètres de 10 m | CAPH | Raismes | Rubrique 1.1.1.0 Sondage, forage |
| Pose de 8 piézomètres dans le cadre du projet d'aménagement de doublement des RD500 et 25 sur les communes de Sin le Noble et Dechy | Direction de la voirie du Nord | Dechy | Rubrique 1.1.1.0 Sondage, forage |
| pose d'un piezometre dans le cadre du projet de construction de logement individuels rue de la Paix à Waziers | Norevie | Waziers | Rubrique 1.1.1.0 Sondage, forage |
| Création d'un forage d'essai parcelle A2179 | SCEA BEAULIEU | RUMEGIES | Rubrique 1.1.1.0 Sondage, forage |
| régularisation de 2 ouvrages piézométriques dans le cadre de la reconstruction de centre d'incendie et de secours à St Amand les Eaux | SDIS | St Amand les eaux | Rubrique 1.1.1.0 Sondage, forage |
| création de 2 piézomètres à 5 m de profondeur sur la commune de Douai | Norevie | Douai | Rubrique 1.1.1.0 Sondage, forage |
| Création d'un forage d'essai parcelle ZB27 | SCEA DU GRAND CHAMP | MONCHECOURT | Rubrique 1.1.1.0 Sondage, forage |
| Exploitation d'un forage pour un volume annuel de 47000m3 afin d'irriguer 30 ha | SCEA des Hermiettes | Waller | Rubrique 1.1.2.0 prélèvements d'eaux souterraines, |
| Construction de 18 logements individuels et 108 logements collectifs sur 1,5 ha à Sin le Noble | Nexity | SIN LE NOBLE | Rubrique 2.1.5.0 - Rejet d'eaux pluviales |
| Viabilisation de 2 logements, cité Lemay | NOREVIE | Pecquencourt | Rubrique 1.1.1.0 Sondage, forage Rubrique 1.1.2.0 prélèvements d'eaux souterraines, |
| Travaux de déconnexion des eaux pluviales | DOUAISIS AGGLO ASSAINISSEMENT | DECHY | Rubrique 1.1.1.0 Sondage, forage Rubrique 2.1.5.0 - Rejet d'eaux pluviales |
| Plan d'entretien et de restauration des cours d'eau, tranche IV | SMAPI | St Amand les eaux | Rubriques 3.1.2.0 - 3.1.4.0 - 3.3.5.0 |
| Création d'une canalisation de gaz sur Orchies | Natran | Orchies | Rubriques : 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.2.1.0, 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.2.2.0 et 3.3.1.0. |

5. Avis techniques et accompagnements

A retenir depuis le début 2025 : 13 DLE

Rubrique 1.1.1.0 Sondage, forage et 1.1.2.0.

| Prélèvements | 9 |
|----------------------------------|---|
| Forages Agricoles | 3 |
| Piézomètres liés à l'aménagement | 6 |

Rubrique 2.1.5.0 - Rejet d'eaux pluviales

| |
|---|
| DLE Aménagements |
| Travaux de déconnexion des eaux pluviales |

Rubriques liées au cours d'eau et ZH

| |
|--|
| PGCE du SMAPI |
| Canalisation de gaz à Orchies (NATRAN) |

5. Avis techniques et accompagnements

Avis technique :

- Construction d'un bâtiment d'élevage équin à Dechy situé en prairies à enjeux agricoles et en Milieux humides à préserver.
 > soutien de l'élevage, favorable au maintien des prairies
- Plantation Paulownia à Emerchicourt et Roost Warendin
- PC pour Padel à Orchies

5. Avis techniques et accompagnements

AMI : diagnostic gratuit de votre site en ZH

- Phase de diagnostics en cours : faune, flore, pédologie, hydrologie



- Rédaction des dossiers en cours



5. Avis techniques et accompagnements

AMI : diagnostic gratuit de votre site en ZH

- Bonne implication des propriétaires, bonnes perspectives de restauration post-AMI



- Arrêt des diagnostics sur le site de Râches (3ha) suite à un manque de confiance envers le propriétaire.

5. Avis techniques et accompagnements

Groupe de travail : gestion des ouvrages hydrauliques

Réunion de fin d'hiver 2024-2025
le 25/03



5. Avis techniques et accompagnements

Groupe de travail : gestion des ouvrages hydrauliques

Réflexion sur la gestion régulée + saisonnière des niveaux d'eau :

- Niveaux en hautes eaux : prévention des inondations
- Niveaux en basses eaux : soutiens d'étiage des cours d'eau et des nappes du territoire. Limiter les assecs
- Gestion par sous BV / casiers
- Plusieurs secteurs identifiés pour la mise en place d'une gestion régulée des niveaux d'eau.

5. Avis techniques et accompagnements

Groupe de travail : gestion des ouvrages hydrauliques

Passé :

04/04 bascule coordonnée VNF-SMAPI-PNRSE des niveaux de la Scarpe en consigne d'été + ouvrages SMAPI d'après le suivi des nappes par le PNRSE

En cours / à venir :

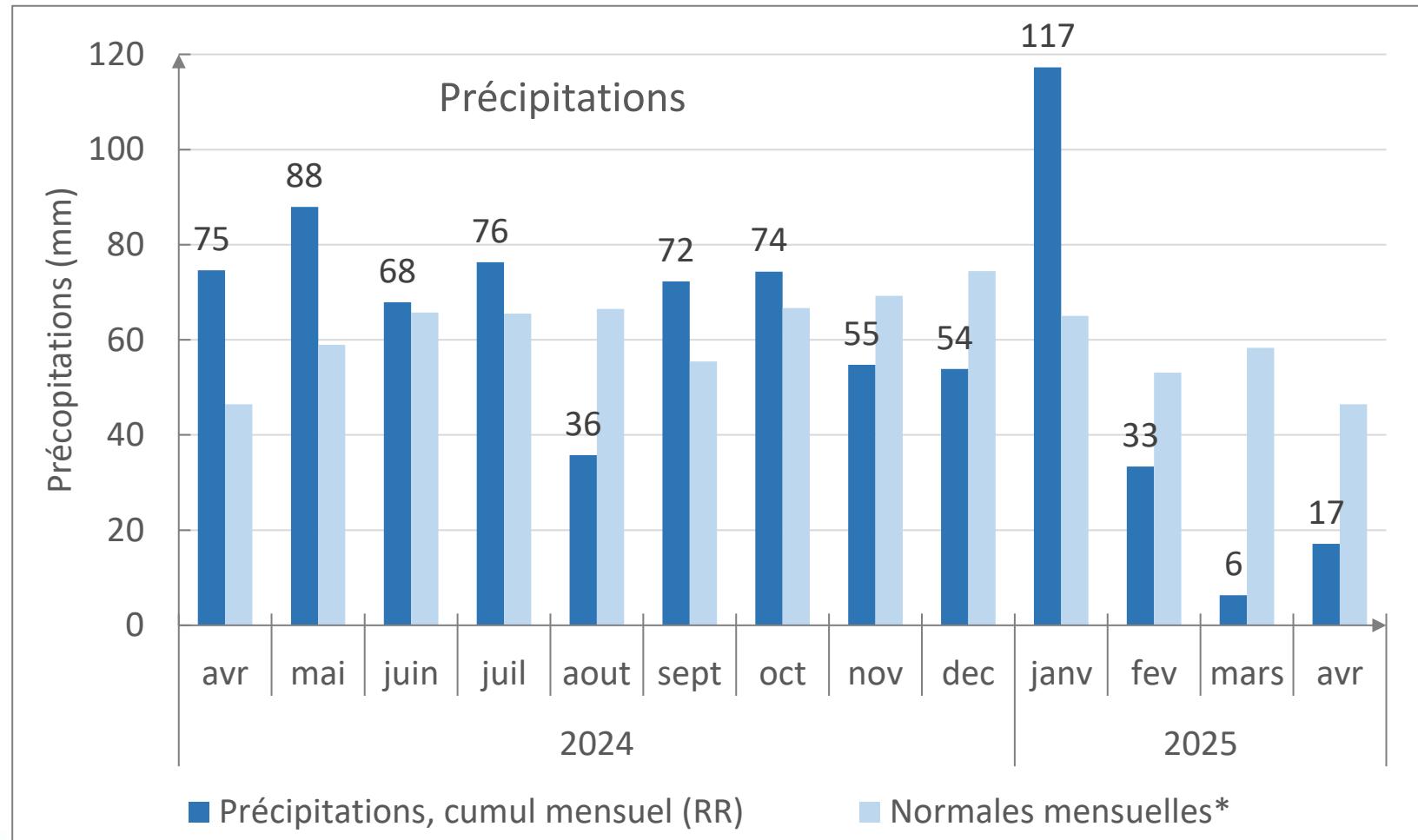
- GT dédié au problème de l'Hydrocotyle sur la Scarpe (espèce exotique envahissante)
- Optimisation du partage des données des OH
- Etude d'optimisation du NNN Scarpe – bief St-Amand à Thun-St-Amand

Ordre du jour

1. Pacte territorial
2. Point sur l'avancement du marché HMUC
3. Avis PLU Bruilles les Marchiennes
4. Animation de la SLGRI
5. Avis techniques et accompagnements
6. Points divers : niveaux piézométriques, cyclope, consultation AEAP

Bulletin des nappes de surfaces

Avril 2025

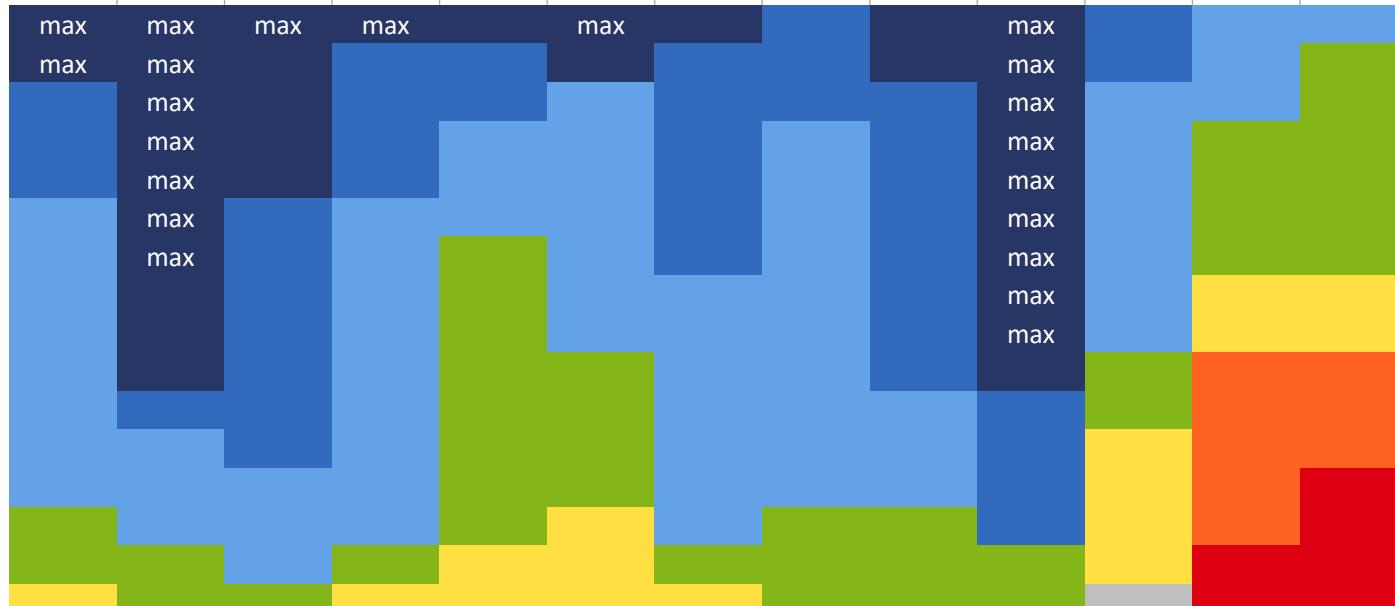


05/05/2025

Bulletin des nappes de surfaces

Evolution sur 1 an

Avr. 24 Mai 24 Jun. 24 Jul. 24 Aou. 24 Sep. 24 Oct. 24 Nov. 24 Dec. 24 Janv. 25 Fev. 25 Mar. 25 Avr. 25



Niveau piézométrique²

| | |
|--------------------------|-------------------|
| Max | Record haut |
| | Très Haut |
| | Haut |
| | Modérément haut |
| | Normal |
| | Modérément bas |
| | Bas |
| | Très bas |
| Min | Record bas |
| | Absence de donnée |
| 1 cellule = 1 piézomètre | |

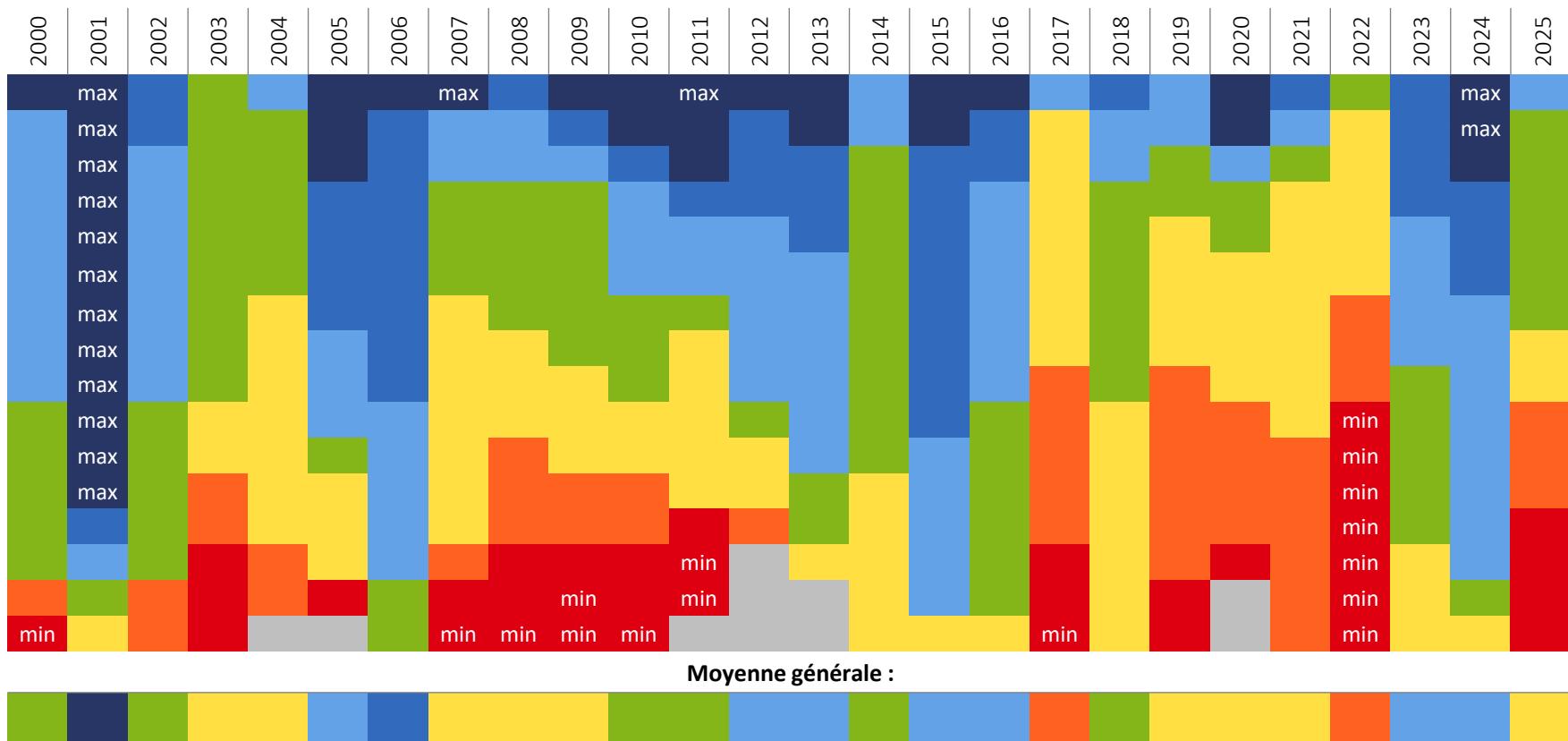
Moyenne générale :



05/05/2025

Bulletin des nappes de surfaces

Les mois d'avril 2020-2025

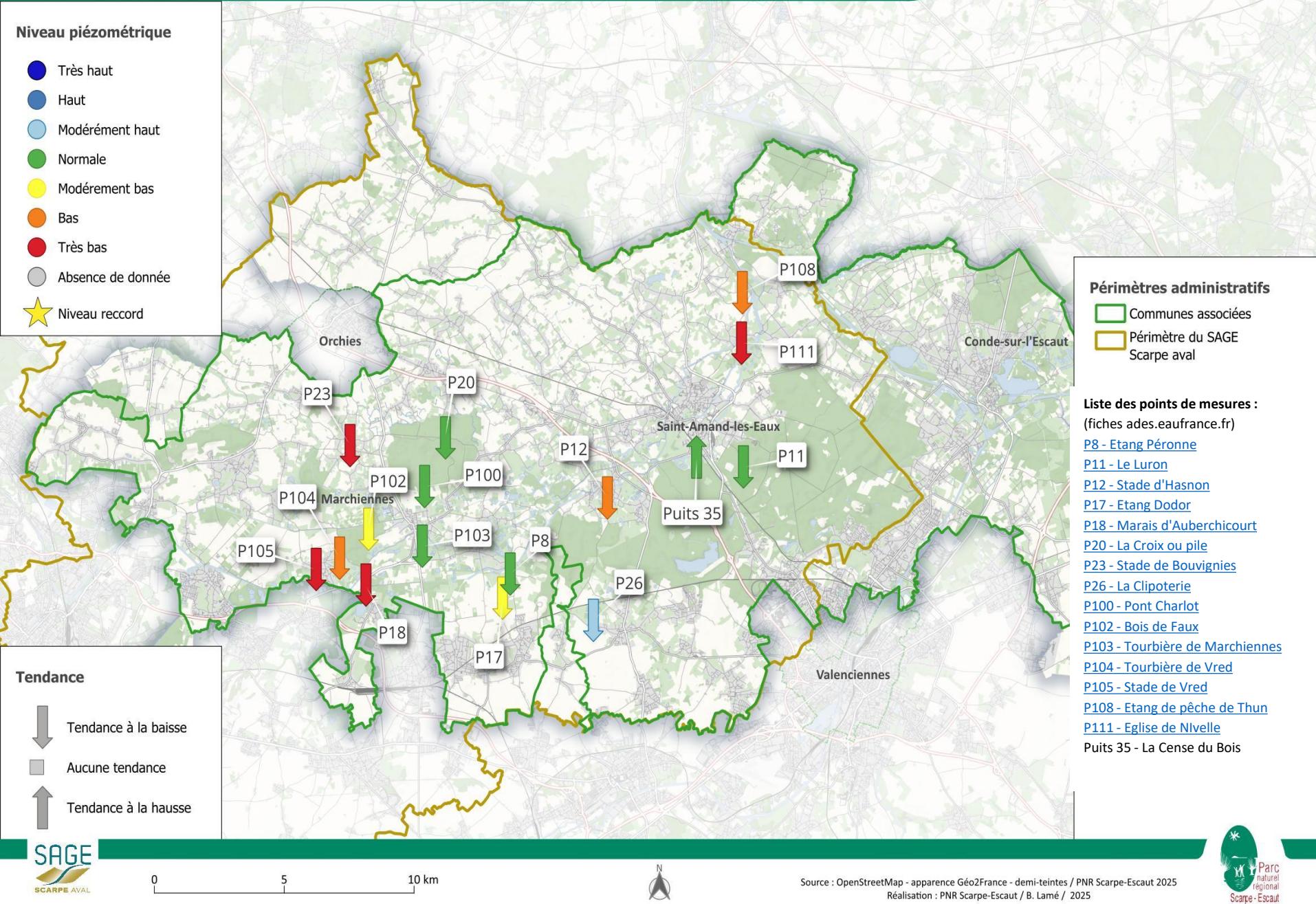


Moyenne générale :



Etat des nappes de surface de la Plaine de la Scarpe

Avril 2025



CONCERTATION TECHNIQUE SUR L'ÉTAT DES LIEUX

L'Etat des lieux intervient au début de chaque cycle de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau qui se déroule sur 6 ans. Il met en lumière un diagnostic de l'état des milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, zone littorale, eaux souterraines) et des pressions empêchant l'atteinte du bon état des eaux. L'état des lieux réalisé actuellement contribue à la construction du SDAGE 2028-2033 et de son programme de mesure.

Pour la première fois une concertation technique sur l'Etat des lieux est organisée. Celle-ci permet de présenter l'état des masses d'eau (soit l'état écologique et chimique des eaux de surface et l'état chimique des eaux souterraines) et de solliciter l'avis des acteurs institutionnels de l'eau sur les pressions identifiées comme importantes et significatives.



La concertation technique de l'état des lieux commence le 1er avril 2025. Nous comptons sur votre mobilisation en tant qu'acteur important du bassin. Votre avis essentiel participe au processus d'appropriation recherché par le Comité de Bassin Artois-Picardie pour une gestion durable et pérenne de l'eau.

Nous vous invitons à aller sur Cyclope pour participer à la concertation technique de l'état des lieux :

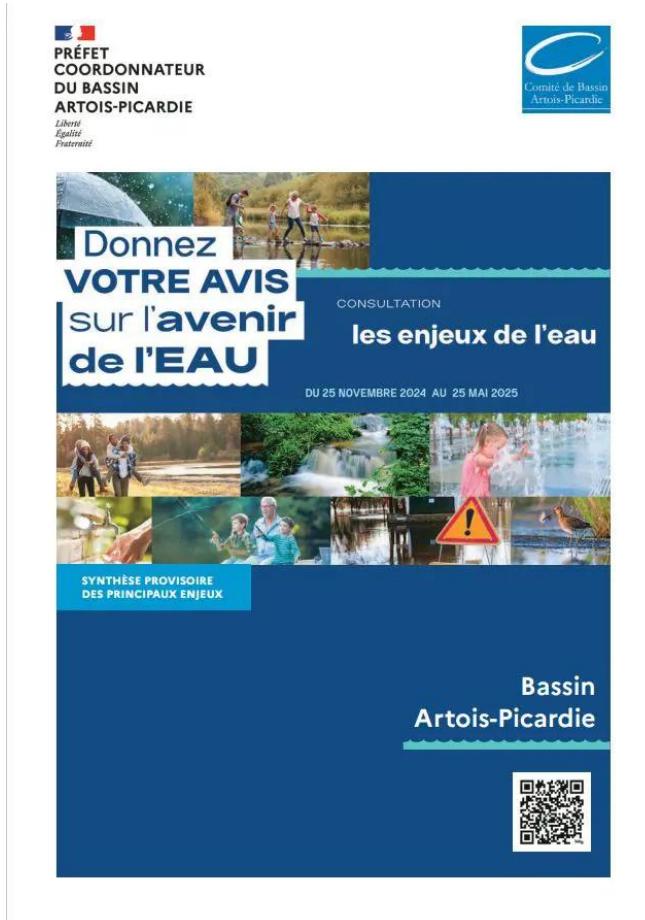
Inscrivez-vous sur Cyclope pour consulter et donner votre avis sur les données disponibles.

Lien vers Cyclope : [Accueil - Cyclope - Les Agences de l'eau \(lesagencesdeleau.fr\)](http://Accueil - Cyclope - Les Agences de l'eau (lesagencesdeleau.fr))

Cliquez sur le lien vers la cartographie du bassin pour accéder directement à une masse d'eau d'intérêt

Lien vers la cartographie disponible après inscription : [QGIS Web Client 2 \(lesagencesdeleau.fr\)](http://QGIS Web Client 2 (lesagencesdeleau.fr))

Les enjeux de l'eau: donnez votre avis



Avant le 25 mai

<https://bit.ly/4elG91M>

05/05/2025

Merci de votre attention

- **Prochains rendez-vous:**
- 24-25 mai: 24h biodiversité à Marchiennes
- 3 juin: Transf'eau Escaut (EEE)
- 3 juillet : CLE avec signature du CARE + Pacte de gouvernance
- 10 octobre: commission thématique
- 12 décembre à 14h30 : CLE de fin d'année



SAGE Scarpe aval
sage@pnr-scarpe-escaut.fr
03 27 19 19 70